

**CERTIFICAT DE DEPOT DES FONDS**  
**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Montants exprimés en Euros.

**LES SOUSSIGNES :**

- M. : Menendez Adrien

Fonction : Directeur d'agence

- M. : Real Alexis

Fonction : Chargé de clientèle professionnelle

agissant au nom et pour le compte de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, dont le Siège Social est à METZ, 3 rue François de Curel, immatriculée sous le N° 356 801 571 RCS METZ, certifient par la présente qu'il a été déposé dans les caisses de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, conformément aux articles L225-12 et L225-13 du Code de Commerce, sur un compte bloqué n° ..... 343 20.. 726614

Société par actions simplifiée en formation,

intitulé (1) .... SAS AB Holding

à l'agence de : Bischheim

la somme de (2) 1000€ Mille Euros

représentant le montant libéré en espèces de la valeur nominale des Actions de ladite Société, et qu'en outre, il leur a été présenté la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux. Au vu de cette liste et des sommes déposées, il apparaît que les versements s'établissent ainsi qu'il suit :

| NOM   | PRENOM | DOMICILE                                          | MONTANTS |
|-------|--------|---------------------------------------------------|----------|
| BUNAR | Amir   | 8 A Rue Herrade de Landsberg<br>67450 Mundolsheim | . 1000€  |
|       |        |                                                   | .        |
|       |        |                                                   | .        |
|       |        |                                                   | .        |
|       |        |                                                   | .        |
|       |        |                                                   | .        |
|       |        |                                                   | .        |

Le retrait des fonds, provenant des souscriptions en numéraire, ne peut être effectué par le mandataire de la Société que sur présentation du certificat du Greffier attestant l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, conformément à l'article L225-11 du Code de Commerce.

Fait à .Bischheim

..... le 07/05/2026

Signature

Signature

- (1) Indiquer la dénomination sociale.  
(2) Somme inscrite en lettres et en chiffres.

BANQUE POPULAIRE  
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE  
Agence BISCHHEIM  
65 route de Bischwiller  
67800 BISCHHEIM

1/1

F2785 (v 27-11-2014 01)

